



MAIRIE
D'AUZAINVILLIERS

Auzainvilliers, le 24/01/2025

ATTESTATION

Objet : Attestation de la qualité dégradée de terrains

Je, soussigné Monsieur MANGIN Jean-Bernard, Maire de la Commune d'Auzainvilliers, atteste par la présente que les terrains situés « Derrière Saint Pierre à AUZAINVILLIERS sur les parcelles :

Section	Numéro	Lieudit	Commune	INSEE	Surface (ha a ca)
ZM	44	Derrière St Pierre	AUZAINVILLIERS	88022	2 66 80
ZM	45	Derrière St Pierre	AUZAINVILLIERS	88022	58 80
ZM	46	Derrière St Pierre	AUZAINVILLIERS	88022	45 50

Acquises par Dubois puis Colas puis la SCI du Thoreuil, ont été utilisées pendant plusieurs décennies comme carrière pour l'extraction de ces pierres puis remblayées. L'extraction de pierre puis le remblaiement eu pour conséquence la dégradation des sols et des terrains les rendant incompatibles avec tout type d'activité agricole et les caractérisant aujourd'hui de site moindre enjeu foncier.

De fait, il y a absence de toutes activités agricoles et forestières sur ces parcelles.

Cette attestation est délivrée à la demande de la société Unité, dans le cadre d'un projet photovoltaïque sur ce type de terrains.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire
M. MANGIN Jean-Bernard

